



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint ;

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 386

1. **Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a déposé un projet de règlement numéro 386 visant à remplacer le règlement numéro 99 portant sur l'installation des ponceaux dans les entrées privées et abrogeant tous les règlements portant sur le même sujet.
2. **Que** ce projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9^e jour du mois de septembre 2024.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement numéro 386 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 10^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.

François Pelletier, directeur général adjoint
et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dépôt du projet de règlement 386

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Dépôt du projet de règlement 386** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 10^e jour du mois de septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de septembre 2024.

François Pelletier, directeur général adjoint
et greffier-trésorier adjoint